

Lycéens : Modalité d'Application du Règlement Intérieur

dimanche 19 septembre 2010, par [M. Patrick Borelly](#)

Rappel des Modalités d'application du Règlement Intérieur

RETARDS :

Aucune rentrée en classe n'est autorisée après la fermeture de la porte par l'enseignant sauf dysfonctionnement des transports.

Se présenter à la vie scolaire et demander un billet de rentrée à présenter au professeur l'heure suivante. Dès le 2ème retard votre famille sera prévenue.

ABSENCES :

Toute absence doit être régularisée auprès du CPE 24 heures après le retour dans l'établissement.

Toute absence non régularisée dans les délais sera comptabilisée comme une absence non justifiée.

ABSENCES AUX DEVOIRS SURVEILLES :

Toute absence doit être dûment justifiée.

Si aucune justification n'est fournie 24 h après le devoir la note 0 est attribuée.

Pour une absence justifiée un devoir de remplacement sera imposé.

TENUES VESTIMENTAIRES :

Vous êtes invités à porter des vêtements décents et respectueux de votre dignité et de celles des autres.

Les « tongs » ne sont pas autorisées.

ABSENCE DE MATERIEL SCOLAIRE :

Une fiche sera renseignée par le professeur constatant cette absence.

Votre famille sera prévenue dès le 2ème oubli.

TELEPHONES PORTABLES :

**Usage interdit dans les parties couvertes de l'établissement.
Le portable sera confisqué par le professeur durant la durée du cours.
Votre famille sera avertie et une sanction infligée dès récidive.**

COUVRE-CHEF :

**Le port de la casquette et de tout autre couvre-chef est interdit dans les locaux couverts.
A compter du lundi 20 septembre 2010 les couvre-chef seront confisqués.**

Merci de vous conformer à ces règles afin de cohabiter dans le meilleur esprit.

Le Proviseur